



TOUR DES VILLAGES DE PIERRE & D'EAU 2023 / 2024



Article 1 : Le Tour des Villages de Pierres & D'eau / L'organisation

Le tour des villages de Pierres & d'Eau est un événement de courses à pied organisé par l'association **Explor'Event avec le soutien du réseau « les villages de pierres et d'eau »**.

L'organisateur peut-être contacté par mail à l'adresse suivante : explorevent17@gmail.com

Sur l'année FFA 2023-2024, le tour se fait sur 4 villages étapes. L'inscription à se tour se fait automatiquement du moment que la personne s'inscrit à une des courses ci-dessous :

		Tour courtes distances	Tour longues distances
Le 8 octobre 2023	Explor'Run Meschers & Talmont sur Gironde	8,5 kilomètres	16,5 kilomètres
Le 28 avril 2024	Explor'Run Saint-Savinien	6 kilomètres	17 kilomètres
Le 23 juin 2024	Explor'Run Mornac-sur-Seudre	7 kilomètres	17 kilomètres
Le 31 août 2024	Explor'Run Brouage	7 kilomètres	18,5 kilomètres

Chaque course possède son propre règlement a accepter lors de l'inscription sur l'événement. Il est possible que certaines distances varient de +/- 1 kilomètre.

Les coureurs devront participer au minimum à 3 de ces 4 courses selon la distance du Tour qu'ils auront choisis. En effet, s'ils choisissent de réaliser le tour « courtes distances », ils devront impérativement s'inscrire au minimum sur 3 courses courtes distances pour être classé sur ce Tour. De même pour le Tour « Longues distances ».

Article 2 : Le classement

Le classement se fait en fonction du cumul des chronos sur chaque course. Le plus petit cumul des chronos remportent le Tour.

Le tour comporte deux classements finaux : 1 classement longue distance, 1 classement courte distance.

Le classement final se fera à partir des 3 meilleurs résultats. Si le concurrent participe à 4 courses, le chrono le moins bon sera ôté. De ce fait, pour être classé, il faut participer à **3 courses au minimum**.

Exemple pour Jack qui a couru toutes les courses du Tour longues distances:

Meschers/ Talmont : 1 : 35 : 46

Saint-Savinien : 1 : 48 : 29

Mornac-sur-Seudre : ~~1 : 55 : 01.~~ -> **Chrono non comptabilisé pour le Classement final.**

Brouage : 1 : 15 : 52

Chrono classement final : **4 : 40 : 07.** -> **Chrono pris en compte pour le classement final.**

Les chronos sont arrondis au centième par défaut.

La chronométrie et le classement seront assurés par Ok-time. Les classements généraux seront mis à jour à chaque nouvelle course sur le site : ok-time.fr

Si un participant constate une erreur, il doit le signaler auprès de l'organisation à explorent17@gmail.com

Article 3 : Les récompenses

- Seront récompensés au Tour des villages de Pierres & d'Eau **courtes distances** les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes.
- Seront récompensés au Tour des villages de Pierres & d'Eau **longues distances** les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes.

Ainsi qu'au premier de chaque « double catégorie » non représentée dans le top 3 de chaque scratch. C'est à dire : Cadet, Junior, Espoir + senior, MO+M1, M2+M3, M4+M5, M6+M7, M8+M9 et M10.

La remise des récompenses se fera à l'issue des récompenses de la dernière course : **Le 31 août à Brouage à partir de 21h30.**

Aucune récompense ne sera envoyée.

Cette remise des récompenses aura lieu lors d'une soirée festive proposée par l'organisation ouverte à tous (coureurs, accompagnateurs, public extérieur).

Concert, restauration et buvette sur place.

En cas d'Ex-aequo

Au résultat final, en cas d'égalité de chrono au centième près, la différence se fera dans un premier temps sur le nombre de courses auxquels les coureurs ont participé. Le coureur ayant réalisé le plus de courses sera récompensé. Puis, si les deux coureurs ont effectué le même nombre de courses, la priorité ira au plus âgé.

Tous les cas non prévus seront étudiés par les organisateurs.

Article 4 : Sécurité

Chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à un concurrent victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours quel que soit votre intérêt au classement final lors de l'épreuve.

Chacun est maître de sa pratique. Il appartient donc à chacun de participer à la manifestation en fonction de son niveau.

Article 5 : Assurance

Toutes les épreuves sont couvertes par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé.

La responsabilité de l'Association sera dérogée dès le retrait du dossard pour abandon, pour disqualification (non-respect du tracé, dégradation ou non-respect du milieu naturel), par décision médicale ou sur décision du Président de l'association Explor'Event.

Article 6 : Informatique et liberté

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite "informatique et liberté", les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Les participants sont informés par les organisateurs que les résultats seront publiés sur le site internet de la course et

sur celui du chronométreur. Si un concurrent souhaite s'opposer à la publication de ses résultats, il doit expressément en informer l'organisateur par courrier, en indiquant : Nom, prénom et si possible N° de dossard.

Article 7 : Droit à l'image

Chaque participant autorise l'association Explor'Event ainsi que les partenaires et médias à diffuser les images prises pendant l'événement.

Article 8 : RGPD

Conformément au texte européen dit RGPD, entré en application le 25 mai 2018, les concurrents sont informés qu'ils bénéficient d'un droit de regard et de modification pour les informations communiquées lors de leur inscription. Ces données seront utilisées dans le cadre de l'organisation de « L'explor'Run Saint-Savinien », ou pour la communication d'informations sportives. En validant leur inscription à l'épreuve, les concurrents donnent leur consentement explicite pour recevoir par courriel des messages d'information relatifs à l'événement ou à son environnement. Les concurrents sont informés qu'ils peuvent à tout moment exercer leurs droits de regard et de modification de leurs données personnelles, ou leur « droit à l'oubli », en adressant la demande à l'adresse courriel exploevent17@gmail.com, ou en utilisant le lien de désinscription présent sur les communications.

Article 9 : Annulation

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance avérée, mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler une épreuve et/ou le « Tour » sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Par leur participation au tour des villages de Pierres & d'eau, chaque concurrent s'engage à respecter ce règlement et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant, ou après l'événement découlant du non-respect de ce règlement.